

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

\*\*\*\*\*

## DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

\*\*\*\*\*

### COMITÉ SYNDICAL

#### SÉANCE DU MERCREDI 18 OCTOBRE 2023 À 19 h 00

Nombre de délégués : 136

Date de la convocation et  
d'affichage : 12 octobre 2023

Présents à la séance : 86

Compte-rendu de la séance :  
19 octobre 2023

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit octobre à dix-neuf heures, le comité syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé en salle Guy Emerton, à Fouquières-lez-Béthune, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 12 octobre 2023.

Etaient présents : Le délégué de la commune d'Allouagne : M. LANVIN ; Les délégués de la commune d'Auchel : MM. BERRIER, VIVIEN, Mme DERLIQUE, M. CARRE, Mme KUBIAK, M. PETIT, Mmes DUCROCQ, GORKA, DERAMAUX; Les délégués de la commune de Béthune : MM. GACQUERRE, GIBSON, Mme LOISEAU, MM. BARRE, CORDONNIER, BRIGE, SCALONE, JEVTOVIC, Mme PHILIS, M. SOLHEID, Mme HARFAUX HAELEWYN, MM. KWARTNIK, DELESTREZ, Mmes CAPELLE, GOTTRAND, IMBERT, BREUVART-PETITPAS ; Les délégués de la commune de Beuvry : Mme LEFEBVRE, M. FIGENWALD, Mmes VANBERGUE, WACH, M. BEAUVOIS, Mme NAPINSKI, M. DELBARRE, Mme HAROUAT ; Les délégués de la commune de Chocques : MM. MASSART, BEUGIN; Les délégués de la commune de Drouvin-le-Marais : M. GOLLIOT, Mme DECOURCELLE ; Les délégués de la commune d'Ecquedecques : Mme ALTIER, M. PETIT ; Les délégués de la commune d'Essars : MM. MALBRANQUE, MASSARD ; Les délégués de la commune de Festubert : MM. DOUVRY, QUENIART ; Les délégués de la commune de Fouquereuil : MM. OGIEZ, BILLET ; Les délégués de la commune de Fouquières-lez-Béthune : Mme DUBY, M. WYNNE ; Les délégués de la commune de Gonnehem : MM. DELORY, POIRE, ROUSSEL ; Les déléguées de la commune de Gosnay : M. VAAST, Mme CLEROT ; Les délégués de la commune d'Hersin-Coupigny : MM. CARAMIAUX, FONTAINE, Mmes LECOMPTE, POIRET ; Le délégué de la commune d'Hesdigneul : M. LECOMTE ; Les délégués de la commune de la commune d'Hinges : Mme LAVERSIN, M. JOMBART ; Les délégués de la commune de Labourse : MM. PRUVOST, COQUERELLE, DISSAUX ; Les délégués de la commune de Lapugnoy : Mme VEREECQUE, M. DAILLES, Mme GOFFART ; Le délégués de la commune de Nœux-les-Mines : M. SWITALSKI ; Le délégué de la commune d'Oblinghem : M. HERNU ; Les délégués de la commune de Sailly-Labourse : M. HENNEBELLE, Mme KUBINOWSKI, GAUTIER ; Les délégués de la commune de Sains-en-Gohelle : M. HAPPIETTE, Mme CARLUS, M. RABEHI, Mmes VOLCKAERT, CZECH, M. FOMBELLE, Mme LAURIER ; Les délégués de la commune de Vaudricourt : MM.

JURCZYK, DEBAILLEUL ; Les délégués de la commune de Vendin-lez-Béthune : Mme MEYFROIDT, MM. FLORCZYK, DUFLOS ; Les délégués de la commune de Verquigneul : M. CHRETIEN, Mme BASSOM.

Ont donné pouvoir : M. ELAZOUZI à M. BARRE, Mme BERROYER à M. DELESTREZ, Mme CHOCHOI à Mme LOISEAU, Mme BEIGNIER à M. CORDONNIER, Mme TURBERT à M. MASSART, Mme SAUVAGE à Mme LECOMPTE, M. DESCAMPS à M. CARAMIAUX, M. FAVIER à M. FONTAINE,

Se sont fait représenter : Mme HOLVOET par Mme GORKA, M. BOY par Mme DERAMAUX, Mme BOULART par Mme BREUVART-PETITPAS, Mme BERTOUX par Mme IMBERT, M. PERRIN par Mme GOTTRAND, M. BAUDET par Mme HAROUAT, Mme MULLET par M. PETIT, M. SCAILLIEREZ par M. DISSAUX, Mme CARON par Mme GOFFART, M. TOROK par Mme GAUTIER, M. DUCARIN par Mme LAURIER,

Excusés : MM. HENNEBELLE, Mme HOLVOET, M. BOY, Mme BOULART, M. ELAZOUZI, Mme BERTOUX, M. PERRIN, Mmes BERROYER, CHOCHOI, DESCAMPS, BEIGNIER, Mme DENIS, M. BAUDET, Mme GIBON, TURBERT, MULLET, SAUVAGE, MM. DESCAMPS, FAVIER, BERTIER, SCAILLIEREZ, DELANNOY, Mmes CARON, DELANNOY, M. MICHALSKI, Mme TOURSEL-DERUELLE, M. BOBEK, Mme SZYMKOWIAK-BLASCHKE, M. COUVILLERS, Mme SZCZEPANIAK, M. MARCELLAK, Mme ANTKOWIAK, MM. TOROK, DUCARIN, Mme DUCLOY, MM. TASSEZ, DELAHAYE, CODRON, GROUX.

Mme Corinne LAVERSIN, déléguée titulaire de la commune d'Hinges, ayant été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président, ouvre la séance.

**Comité Syndical du 18 octobre 2023**

**E**

**Code service : 100**

**PEG**

**1-01 - ELECTION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE  
DE SAINS-EN-GOHELLE AU BUREAU SYNDICAL**

*Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Bureau est composé du président, d'un ou plusieurs vice présidents et d'un ou plusieurs autres membres désignés par l'assemblée délibérante,*

*Vu la délibération 1-01 du 16 juillet 2020 par laquelle Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON a été élu Président ;*

*Vu la délibération 1-04 du 16 juillet 2020 par laquelle les Vice-présidents ont été élus ;*

*Vu la délibération n° 1-05 du 16 juillet 2020 par laquelle le Comité Syndical a procédé à la désignation des autres membres du Bureau Syndical,*

*Vu la délibération n° 1-09 du 30 juin 2021 par laquelle le Comité Syndical a procédé à la désignation du représentant de la commune d'Hersin Coupigny au Bureau Syndical, suite à son adhésion au SIVOM de la Communauté du Béthunois, et du représentant de la commune de Fouquières-lès-Béthune, consécutivement au renouvellement de son Conseil Municipal,*

*Vu la délibération n° 1-03 du 20 octobre 2021 par laquelle le Comité Syndical a procédé à la désignation du représentant de la commune de Marles-les-Mines au Bureau Syndical, suite à son adhésion au SIVOM de la Communauté du Béthunois*

*Vu la délibération n° 1-01 du 17 novembre 2021 par laquelle le Comité Syndical a procédé à la désignation du représentant de la commune d'Ecquedecques au Bureau Syndical, suite à son adhésion au SIVOM de la Communauté du Béthunois,*

*Vu la délibération n° 1-03 du 30 mars 2022 par laquelle le Comité Syndical a procédé à la désignation du représentant de la commune de Servins au Bureau Syndical, suite à son adhésion au SIVOM de la Communauté du Béthunois,*

*Vu la délibération n° 1-03 du 19 octobre 2022 par laquelle le Comité Syndical a procédé à la désignation du représentant de la commune de Festubert au Bureau Syndical, suite à son adhésion au SIVOM de la Communauté du Béthunois,*

*Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de SAINS-EN-GOHELLE du 9 juin 2023 demandant l'adhésion de la commune au SIVOM de la Communauté du Béthunois,*

*Vu la délibération du SIVOM de la Communauté du Béthunois du 28 juin 2023 acceptant l'adhésion de la commune de SAINS-EN-GOHELLE au syndicat,*

*Vu l'arrêté préfectoral du 9 octobre 2023 portant autorisation de l'adhésion de la commune de SAINS-EN-GOHELLE au SIVOM de la Communauté du Béthunois,*

*Considérant que le Bureau Syndical est composé du Président, des Vice-présidents et d'un délégué par commune non représentée,*

*Considérant que le Comité Syndical procède aux élections des autres membres du Bureau, soit un délégué par commune non représentée par le Président ou un Vice-président.*

*Considérant qu'il convient de désigner le représentant de la commune de SAINS-EN-GOHELLE,*

*Candidat(e) : Monsieur Jean HAPPIETTE*

*-le nombre de votants est de : 94  
-le nombre de bulletins blancs ou nuls est de : 0  
-le nombre de suffrages exprimés est de : 94*

*Considérant que le candidat(e), Monsieur Jean HAPPIETTE a obtenu : 94 Voix*

*Le Bureau Syndical est complété par Monsieur Jean HAPPIETTE*

***Représentant(e) de la commune de SAINS-EN-GOHELLE***

**ADOPTÉ**

---

Fait en séance les jours, mois et an que dessus  
"Suivent les signatures"  
Pour extrait conforme



Signé par : Pierre  
Emmanuel  
GIBSON  
Date : 19/10/2023  
Qualité : Président